

les anciens de l'unef

Dossier du n° 20 de *La lettre*, octobre 2016

SPECIAL 70 ANS DE LA CHARTRE DE GRENOBLE AG de l'AAUNEF 27 MAI 2016

La charte de Grenoble a été votée par le congrès de l'UNEF le 24 avril 1946. Elle se réfère à « la valeur historique de l'époque » : la résistance, le rétablissement de la démocratie, la nécessité de droits nouveaux comme jeune, comme travailleur, comme intellectuel. Sa valeur a été réaffirmée dans la lutte contre la guerre d'Algérie, en Mai 68, puis dans les luttes étudiantes des années 80 et 90. Elle a inspiré l'acquisition de droits essentiels avec la création de la Sécurité sociale étudiante, les œuvres universitaires (logement, restauration, santé...), l'ouverture de l'université à tous les bacheliers. Il y avait moins de 200.000 étudiants en 1946, il y en a plus de deux millions et demi en 2016. Dans cette université de masse, la charte de Grenoble garde pourtant toute sa valeur symbolique : il y a des droits à défendre ou à consolider et l'étudiant doit trouver toute sa place dans la société pour ce qu'il est et pas seulement pour ce qu'il sera. L'anniversaire de la charte peut être l'occasion d'en actualiser le sens dans le monde d'aujourd'hui, d'où l'intérêt d'en débattre.

Robert Chapuis



De gauche à droite : Pierre-Yves Cossé, Paul Bouchet, Robert Chapuis, et Marthe Corpet (VP UNEF)

« *La lettre tue, mais l'esprit vivifie* »

Paul Bouchet

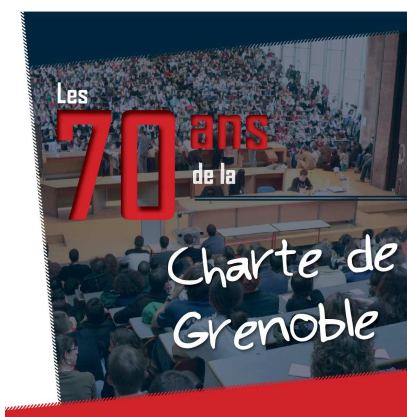
La charte, sur les mots, on peut discuter du style. Selon les générations on peut les trouver trop techniques ou trop lyriques. La nouveauté qui à mon sens mérite débat ce soir c'est de savoir s'il faut actualiser ou non, ou bien rester fidèle à l'esprit plus que jamais. Je suis de ceux qui n'oublie pas qu'à la chute de l'Empire romain un certain Paul de Tarse a écrit « La lettre tue, mais l'esprit vivifie ». Ce n'est pas le détail à la lettre de la charte de Grenoble qui importe, c'est son esprit. C'est de cela que l'on peut encore témoigner.

L'esprit de la charte

Ce qu'il y avait derrière la charte de Grenoble c'était effectivement une remise en cause des réformes purement institutionnelles. La charte constatait « le caractère périmé des institutions qui les régissent ». Il est écrit dans la charte que le mouvement étudiant doit « participer à l'effort unanime de reconstruction ». Je ne sais pas si vous comprenez ce que cela veut dire dans un pays où il y a bien encore des cartes d'alimentation, des villes bombardées à reconstruire. Sur l'état d'esprit, il y a des mots qui refléussent alors et qui avaient disparu entretemps.

La charte intervient après les années de Vichy et l'occupation. Il s'agissait de faire une nouvelle Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Qualifiant le moment d'historique, c'est, écrivons-nous, le moment où « l'Union française élabore une nouvelle Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ».

.../...



Association des anciens de l'UNEF 12 rue du 4 septembre 75002 Paris
Nous écrire contact@unef.fr site internet www.aaunef.fr

L'Union française c'était la décolonisation réussie, ce qu'on a manqué. Je parle de citoyens, il se trouve qu'ils sont étudiants, tant mieux pour eux. A l'époque la décolonisation n'était pas faite, il y avait beaucoup d'autres qui auraient dû être étudiants, dont certains avaient versé leur sang dans les armées de la république pour reconquérir le sol français. En Algérie, il n'y avait pas de suffrage égal, s'il avait été donné les choses auraient été très différentes. J'ai été l'avocat de Ben Bella quand son avion avait été détourné au mépris des règles du droit international. Il allait être le premier président de la nouvelle république algérienne. Qui a rappelé au moment de sa mort qu'il était descendu de Monte Cassino, adjudant le plus décoré de l'armée française. ? Vis à vis d'eux c'est l'esprit qui a manqué, pas les textes.

Un mouvement civique

Une « nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », cela vous paraît évident, mais à l'heure actuelle dans les organes les plus divers il y a des critiques contre « les droits de l'homme » ! Les ravages de l'individualisme semblent si évidents qu'il n'est pas la peine de discuter s'il faut mettre un petit ou un grand H à l'homme.



Le comité de l'AG de Lyon. Fonds Paul Bouchet Cité des mémoires étudiantes

Les droits de l'homme ce n'est pas les droits de l'individu. Les droits du citoyen, c'était encore avec les autres individus, sans exception. Et à l'heure actuelle la Déclaration universelle, grâce à René Cassin, a mis en place la notion de dignité. Il ne suffit pas d'établir l'égalité des droits, il faut - c'est l'article 1 de la Déclaration

universelle maintenant - que « les êtres humains naissent égaux en dignité et en droit ». Si j'ai plus tard donné du temps à ATD Quart Monde c'était précisément parce que ce principe d'égalité est vu comme l'esprit sans lequel toutes les réformes, sans exception, sont insuffisantes.

« Droits de l'Homme ET du Citoyen », c'est un autre sens qui doit être retenu à tout prix, à un prix qui n'est pas financier ; pour un mouvement comme l'UNEF ou les anciens, c'est celui du rôle civique. On peut discuter de la politisation plus ou moins grande. Cela dépend des heures, il y a des fois où est-elle trop forte, et il y a des fois où elle n'est pas suffisante. En revanche ce qui doit être permanent c'est qu'un mouvement étudiant au sens large, ce qu'on a fait avec la « grande UNEF », doit être un mouvement CIVIQUE, quelque soit l'intérêt particulier des étudiants.

Croiser les savoirs

Les droits et les devoirs tels qu'on les énumère dans la charte, cela participe d'un ensemble plus grand qui est celui du devoir civique de ceux qui précisément ont accès au savoir. Quelque soient les colloques que l'on fasse le souci permanent doit être de ne pas s'approprier le savoir comme experts ou savants diplômés. Il se trouve que je suis président d'honneur d'ATD Quart-Monde où il y a notamment de très bonnes études sur la notion de savoir à l'heure où les experts fleurissent de partout. Ces textes sont le croisement de savoirs. Les étudiants ne doivent jamais oublier que le savoir qu'ils acquièrent, qu'ils vont propager, doit être croisé civiquement avec le savoir du vécu, le vécu de ceux qui voient l'application de ces textes pensés par d'autres. Quels qu'ils soient, ces croisements du savoir entre les savants, futurs étudiants et les « sachants » comme on disait au Moyen-Age, ceux qui vivent les applications, là est l'essentiel.

Diplômés ou pas il y a un devoir qui est effectivement de servir le bien commun. Le bien commun c'est quelque chose qui a une valeur - mondialisation ou pas - qui doit être au premier rang de ce qui est observé, promu, débattu, amélioré. A l'heure actuelle les grands experts de la mondialisation essayent de redécouvrir les mots, comme la responsabilité commune mais différenciée. Il y a des pleins placards de travaux là dessus. Ma femme, Mireille Delmas Marty qui a été professeur au Collège de France, va sortir un ouvrage qui s'appelle *Les quatre vents du monde*.

DECLARATION DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ETUDIANT (adopté par le 35° congrès de l'UNEF réuni à Grenoble le 25 avril 1946)

Les représentants des étudiants français, légalement réunis en Congrès National à Grenoble, le 24 avril 1946, conscients de la valeur historique de l'époque

Où l'Union Française élabore la nouvelle déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;

Où s'édifie le Statut pacifique des Nations ;

Où le monde du travail et de la jeunesse dégage les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'Homme ;

Affirment leur volonté de participer à l'effort unanime de reconstruction ;

Fidèles aux buts traditionnels poursuivis par la Jeunesse Etudiante lorsqu'elle était à la plus haute conscience de sa mission,

Fidèles à l'exemple des meilleurs d'entre eux, morts dans la lutte du peuple français pour sa liberté,

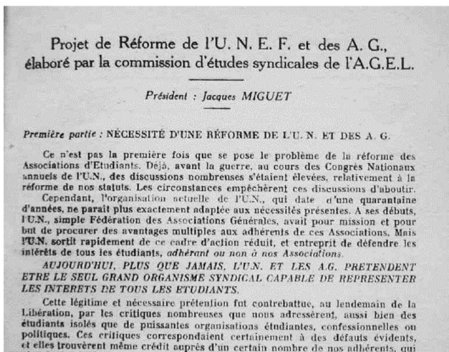
Constatant le caractère périmé des institutions qui les régissent,

Déclarent vouloir se placer, comme ils l'ont fait si souvent au cours de notre histoire, à l'avant-garde de la jeunesse française, en définissant librement, comme bases de leurs tâches et de leurs revendications les principes suivants :

Article premier. – *L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel.*

Droits et devoirs de l'étudiant en tant que jeune :

Art. II. – *En tant que jeune l'Etudiant a droit à une prévoyance sociale particulière dans les domaines physique, intellectuel et moral.*



Présentation du projet par la Commission d'étude syndicale. *Lyon Etudiant* 1946.

Art III. – En tant que jeune, l'Etudiant a le devoir de s'intégrer à l'ensemble de la Jeunesse Nationale et Mondiale.

Droits et devoirs de l'étudiant en tant que travailleur :

Art. IV. – En tant que travailleur l'Etudiant a droit au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle, tant personnelle que sociale, garantie par le libre exercice des droits syndicaux.

Art. V. – En tant que travailleur, l'Etudiant a le devoir d'acquérir la meilleure compétence technique.

Droits et devoirs de l'étudiant en tant qu'intellectuel :

Art VI. – En tant qu'intellectuel, l'Etudiant a droit à la recherche de la vérité et à la liberté qui en est la condition première.

Art. VII. En tant qu'intellectuel, l'Etudiant a le devoir :

- de chercher, de propager et défendre la vérité, ce qui implique le devoir de faire partager et progresser la culture et de dégager le sens de l'histoire ;
- de défendre la liberté contre toute oppression, ce qui, pour l'intellectuel, est la mission la plus sacrée.

Cette déclaration constitue désormais la Charte de l'Etudiant et sera placée en préambule aux statuts de l'U.N. et à ceux de toutes les A.G.

Les quatre vents du monde, ils reviennent sur quantité de débats sans fin entre sécurité, liberté, mais les deux autres manquent. Ils sont primordiaux, c'est : compétition et coopération.

Distinguer le syndicalisme du corporatisme et du parlementarisme

Le mouvement étudiant, il faut qu'il donne l'exemple. A l'heure actuelle il y a une compétition entre l'UNEF et d'autres mouvements. L'UNEF n'a plus le monopole de la représentation. Un monopole ne se décrète pas, il se mérite. Or que je sache le nombre de militants de l'UNEF pour 2 millions et demi d'étudiants est du même ordre de celui qu'il y avait quand nous étions 100 000 étudiants. Cela pose un problème et les colloques ne suffiront pas, les publications non plus.

Pour le passé, un travail se fait. Il faut recueillir les témoignages des derniers témoins, il faut surtout - ce qui est fait heureusement - recueillir les archives, notamment des AG, car tout ne passait pas par l'UNEF, beaucoup passait par les AG. Mais il faut surtout inculquer l'idée fondamentale que le mouvement étudiant sous toutes ses formes, réuni je l'espère - mais il n'est pas le seul syndicalisme divisé, la crise générale du syndicalisme est bien connue - retienne ce qui distingue le syndicalisme du corporatisme et du parlementarisme. C'est la leçon fondamentale de Grenoble. Sinon il y aurait eu un petit parlement, c'était l'UPOE, des gens très bien, il y avait des communistes avec l'UJRF, les chrétiens, protestants et catholiques (qui avaient même deux mouvements avec la JEC et la FFEC). On a réussi grâce à la charte à voir un texte commun qui fait que les uns et les autres ont tous dans les deux années qui ont suivi reconnu l'UNEF comme étant LE mouvement représentatif des étudiants.

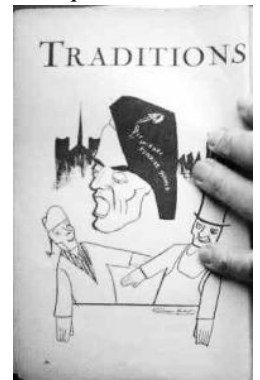
L'amalgame

Ceci étant cela n'a joué que par l'amalgame. L'amalgame, c'est un héritage de 1789, ce n'est pas une espèce d'union sacrée négociée entre états-majors. L'amalgame, c'est la volonté farouche d'une génération d'être présente à l'histoire par delà les pires difficultés apparentes. Le syndicalisme français est divisé en général, et j'ai été pendant 40 ans avocat et ai plaidé pour les divers syndicats. Sur le plan étudiant quels sont les principaux organismes? L'UNEF, elle a heureusement sauvé ce qu'elle a pu sauver mais

que je sache la FAGE, pour ne pas la nommer, est très près en poids général de l'UNEF. Je suis allé au congrès de la FAGE et je les ai emmenés, comme je l'avais fait auparavant avec l'UNEF, les deux congrès s'étant tenus à Lyon, place Bellecour au lieu où l'un des inspirateurs de ce qui fait l'esprit de la charte de Grenoble est tombé assassiné par les nazis, Gilbert Dru. On est allés ce jour là montrer quelque part au delà des mots de la charte, son esprit, l'esprit qui nous a sorti des années terribles, qui avait fait que le mouvement étudiant s'était donné un rôle civique.

Vous êtes les héritiers de cela qu'on le veuille ou non. Les mots importent à leur date, mais il y a des mots qui sont fondamentaux. Vous avez un rôle civique qui doit passer par la réforme de l'université, qui doit passer par une gestion d'un certain nombre d'organes matériels qui sont nécessaires, comme la sécurité sociale étudiante. Des institutions, un certain nombre ont été créées par la charte, notamment la sécurité sociale étudiante. La situation aujourd'hui n'est donc pas tout à fait la même. La crise de la MNEF n'est pas à l'honneur de la génération qui nous a suivis. Nous avons réussi à faire la MNEF, ce qui explique que l'UNEF avait autant d'adhérents, les cartes étaient même jumelées, comme à Lyon. Il y a à réfléchir à cela, pourquoi a t'on perdu ce sens de l'unité qui avait été créée, et pourquoi est-il si difficile de le recréer? Tant que les mouvements étudiants se diviseront et surtout perdront le contact avec l'immense foule des universités. Combien de gens touchons-nous? Ca c'est les grands défis. La charte de Grenoble nous dit « la lettre tue, l'esprit vivifie ». Il faut lutter pour les réformes institutionnelles, mais il faut encore plus faire en sorte qu'un esprit nouveau souffle, l'égale dignité de tous ceux qui participent à la condition humaine.

Alors à votre travail citoyens, aux armes citoyens, aux armes de l'esprit!



Lyon Etudiant 1946. Brochure de l'AGE. Col. Paul Bouchet

« L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel », 70 ans et pas une ride

Paul Bouchet, Jean-Philippe Legois et Robi Morder. [Tribune dans Mediapart](#) du 7 avril 2016.

« Que l'on en soit, qu'on les archive ou qu'on les étudie, les mouvements étudiants, hier et aujourd'hui, sont toujours à la recherche de leur autonomie, qu'ils manifestent ou pas, seuls ou avec les salariés. Ils concrétisent, une nouvelle fois, après les mouvements CIP (1994), CPE (2006), ce qu'en avril 1946 134 délégués de 23 associations générales d'étudiants avaient proclamé dans une « déclaration des droits et devoirs de l'étudiant », à savoir que « l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ». Cette prophétie de 1946 est devenue réalité : la plupart des étudiants sont des enfants de salariés et de futurs salariés ; pour un million d'entre eux – soit 6% du salariat – ils travaillent, souvent en contrat précaire. Cette affirmation du fait étudiant fonde aussi le principe d'une sécurité sociale étudiante, voire d'un revenu étudiant ou de la représentation étudiante.

Cette déclaration du premier congrès de l'UNEF de l'après-guerre, amalgamant ceux qui étaient restés passifs avec l'avant-garde combattante tout comme la résistance avait uni ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas, va être connue sous le nom de « charte de Grenoble ». Elle refonde le mouvement étudiant et demeure, à l'instar de la charte d'Amiens pour le syndicalisme des salariés, la référence de la plupart des organisations étudiantes.

Mais justement, là où il n'y avait qu'un syndicat étudiant, le mouvement est aujourd'hui multipolaire. Et si ces mouvements étudiants constituent une invention permanente, nous devons veiller à ce que la mémoire des générations étudiantes – et elles se succèdent rapidement puisque la situation d'étudiant est transitoire – ne se disperse et disparaisse. Nous devons même veiller à ce qu'elle soit transmise... au premier chef aux acteurs d'aujourd'hui. Qui n'a pas de passé, n'a pas d'avenir [...] »



Retrouvez-nous sur  www.facebook.com/AAUNEF/

Charte et génération algérienne

Après la génération de la Résistance, vint la **génération algérienne**, celle du changement de majorité en juillet 1956, qui a été happée par la guerre d'Algérie, alors qu'elle y était mal préparée.

Mon propos est celui d'un « minoritaire » de cette période, qui se référait explicitement aux thèmes et aux modes d'action inscrits dans la charte. Le « jeune travailleur intellectuel » ce n'était pas une formule vague, mais un ensemble d'objectifs précis : un étudiant autonome disposant d'une allocation d'études, revendiquant pour l'amélioration du mode de vie des étudiants (restaurants, cités universitaire, sécurité sociale) et des moyens donnés à l'Education Nationale et participant à la gestion à travers la MNEF, les Œuvres universitaires et demain aux assemblées de facultés et des conseils d'universités. C'est sur ces thèmes, beaucoup plus que sur la décolonisation, que l'UNEF, reconnue et financée par les pouvoirs publics, avait remporté des succès, combinant la revendication, la grève, la négociation et la cogestion. Dans nos publications, comme dans nos interventions, la référence à la charte de Grenoble était permanente, même si la majorité des étudiants n'en faisait pas leur lecture de chevet.

Sur la question algérienne, l'apport de la charte a été moins évident. Certes, elle se référait à « l'Union Française et à une nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme » Mais en 1946, il n'était pas question que l'Algérie fasse partie de l'Union Française. L'Algérie, c'étaient trois départements, et le mouvement étudiant au nom de l'égalité réclamait que tous les jeunes, sans distinction, bénéficient du droit à l'éducation, sans idée claire sur les institutions. Notre devoir de « chercher et de défendre la vérité... et de dégager le sens de l'histoire » inscrit dans la charte, nous ne l'avons fait nôtre que progressivement, s'agissant de l'Algérie de nos livres d'histoire.

La charte de Grenoble, elle était vivante également grâce aux grands anciens toujours actifs, ceux qui avaient recréé le mouvement étudiant et qui, à la sortie de la Résistance, avaient réécrit la charte, en même temps qu'ils rouvraient les restaurants universitaires. Nous étions conscients que nous étions un maillon dans une chaîne, des passeurs et que sans continuité nos brefs engagements (2/3 ans) n'avaient pas de sens. Serions-nous à la hauteur de cette responsabilité comme l'avait été la génération de la Libération?

Dans cette chaîne, **Paul** était l'ancrage. Un modèle de praxis, combinant l'héroïsme de la Résistance, le patriotisme et l'internationalisme, l'action concrète et la capacité à la conceptualiser, la théorie et la pratique.

Nous avions cette chance exceptionnelle qu'il soit encore à nos côtés et un excellent orateur. Certes, sa présence était discrète. Il vivait à Lyon, exerçant la fonction d'avocat dans un cabinet de groupe, l'avocat des syndicats. Nous le sollicitions et ses avis étaient empreints de sagesse et de prudence. Il insistait sur la valeur de l'unité du mouvement étudiant et incitait à la patience et à la pédagogie, y compris sur un sujet aussi brûlant que la guerre d'Algérie.

Cet homme libre n'appartenait à aucun parti et son engagement était et demeure un exemple d'indépendance à l'égard des partis politiques.

Pierre-Yves Cossé

Pour aller plus loin :

Paul Bouchet, *Mes sept utopies*, Paris, l'Atelier, 2010.

Robi Morder (coord), *Naissance d'un syndicalisme étudiant, 1946 la charte de Grenoble*, collection Germe, Paris, Syllepse, 2006 avec les témoignages de Paul Bouchet et de Pierre Rostini.

Dossier 70 ans de la charte de Grenoble sur le site <http://www.germe-inform.fr/?p=1965>
Fonds d'archives et témoignage de Paul Bouchet à la Cité des mémoires étudiantes : inventaire : http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/Docs/FR_Cite_32CME_FondsPaulBouchet.pdf et témoignage audio : http://www.cmeu.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=155&Itemid=46